

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 88 (2000)

Heft: 1440

Artikel: Votation du 12 mars : oui aux quotas : une étape nécessaire

Autor: Chapuis-Bischof, Simone

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281773>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Votation du 12 mars

Oui aux quotas: une étape nécessaire

Simone Chapuis-Bischof

Le 12 mars prochain, il faut voter sans hésitation oui à l'initiative « pour une représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales ».

Oui, parce que ce projet s'inscrit dans la droite ligne du combat pour la reconnaissance des droits de vote et d'éligibilité pour les femmes.

Oui, parce que c'est une étape (sans doute pas la dernière) dans la longue ascension des femmes vers la reconnaissance de l'égalité. Au siècle dernier, une féministe visionnaire, Hubertine Aulclerc, avait dit : « ce n'est pas seulement le suffrage qu'il nous faut, c'est la moitié des sièges à la Chambre ».

Oui, parce que l'initiative que nous votons le 12 mars est la troisième : les deux premières n'ont pas abouti. L'initiative du Parti suisse du travail (portant en italien le titre : « *per una reale parità tra donne e uomini* ») a amorcé le débat à la fin 1990; elle fut suivie au début 1991 par « Conseil national 2000 » lancée par les associations féminines et déposée sous forme de pétition le 14 juin 1992.

Oui, parce que c'est une question de justice : depuis trop longtemps les femmes sont exclues du pouvoir.

Oui, parce que nous n'acceptons pas l'argument de l'universalisme : le suffrage dit « universel » a été la plus grande escroquerie de l'histoire envers les femmes. Un système paritaire est indispensable pour rendre les femmes visibles.

Oui, parce que les candidates ont moins de chances d'être élues que les candidats. Selon la dernière étude de l'Office fédéral de la statistique, la probabilité d'être élue est 1,7 fois plus faible chez les femmes que chez les hommes.

Oui, parce que c'est une question de démocratie : ce n'est que lorsque le pouvoir sera partagé entre femmes et hommes qu'on pourra par-



ler d'une vraie démocratie.

Oui, parce qu'il est temps de modifier les règles électorales. Après 1971, on a modifié le nombre de signa-

tures requises pour une initiative et un référendum. Mais on ne s'est pas avisé que le système d'élection du Conseil national - la représentation proportionnelle, imaginée par les hommes et introduite en 1919 - pourrait également être repensé !

Oui, parce que, dans le paysage politique actuel morose et peu encourageant pour l'avenir des femmes (qui n'ont pas oublié le terrible échec de l'assurance maternité en juin 1999), l'initiative dite des quotas représente une bouffée d'espoir d'un avenir plus égalitaire.

Votons oui le 12 mars !

Un emplâtre sur une jambe de bois

Silvia Ricci Lempen

Depuis 25 ans, dans ce journal et ailleurs, j'ai défendu, dans la mesure de mes moyens, toutes les causes féministes. L'égalité des droits dans la constitution. Le nouveau droit matrimonial. La décriminalisation de l'avortement. La prise en compte des tâches familiales dans l'AVS. L'assurance maternité. Bien d'autres causes encore, non seulement juridiques mais culturelles... Et cette fois je dis : non, les tenant-es des quotas en politique font fausse route.

Mes convictions n'ont pas changé d'un iota. Je continue à penser qu'il faut agir politiquement pour créer une vraie société paritaire : c'est pourquoi je me méfie des mesures, foncièrement apolitiques, d'égalisation artificielle et purement numérique, qui ne

sont qu'emplâtres sur la jambe de bois de l'inégalité. Je continue à penser que « la femme » est une commodité invention destinée à enfermer dans sa différence, c'est-à-dire dans son infériorité, le groupe infiniment diversifié « des femmes » : c'est pourquoi je me rebiffe contre l'introduction d'une nouvelle forme de ségrégation sexuelle.

Je continue à déplorer que le monde politique ne s'engage pas assez pour la défense des droits des femmes : c'est pourquoi je ne veux pas que des femmes antiféministes aient plus de chances d'y accéder par la seule vertu de leur sexe. Je continue à croire que les femmes peuvent et doivent changer les mauvaises règles du pouvoir masculin, au lieu de s'y plier pour se tailler leur part : c'est pourquoi je refuse qu'on renforce

en leur nom la légitimité de la médiocrité, qui a fait déjà bien assez de ravages dans le système politique helvétique.

Surtout, ah oui, surtout, je continue à enrager chaque fois qu'on laisse entendre que le cerveau des femmes n'est pas configuré pour la pensée logique : c'est pourquoi je ressens une vraie souffrance lorsque les femmes elles-mêmes, au nom du « pragmatisme », donnent tête baissée dans l'approximation intellectuelle. Une femme élue ne représente ni toutes les femmes ni que les femmes : il faut avoir l'esprit confus pour croire le contraire.

L'initiative accule les opposantes féministes, soit à se renier, soit à voter comme les misogynes : à chacune de se dépêtrer à sa manière de cette perverse situation de double bind.